

# Rapport public Parcoursup session 2024

CFPPA du Tarn et Garonne - Moissac - BTS - Agricole - Agronomie et cultures durables - en apprentissage

## Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

### CFPPA du Tarn et Garonne - Moissac - BTS - Agricole - Agronomie et cultures durables - en apprentissage (35862)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA du Tarn et Garonne - Moissac - BTS - Agricole - Agronomie et cultures durables - en apprentissage (35862)	Jury par défaut	Tous les candidats	12	46	6

## Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Moyenne générale	Moyenne générale du candidat en comparaison de la moyenne générale de la classe de référence	Très important
	Évolution d'une progression	Progression des moyennes ou appréciations portées par l'équipe pédagogique faisant état d'une progression générale	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Appréciation portée par l'équipe pédagogique sur la qualité de la méthode de travail	Essentiel
Savoir-être	Autonomie	Prise en compte de l'appréciation portée par l'équipe pédagogique sur l'autonomie du candidat dans son travail.	Très important
	Capacité à s'investir	Prise en compte de l'appréciation portée par l'équipe pédagogique sur l'investissement du candidat dans sa formation.	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Lettre de motivation	Mise en évidence, de la raison du choix de la formation, de la cohérence de ce choix avec son parcours de formation et son projet professionnel. Justification du choix d'une formation par alternance.	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	investissements associatifs dans le cadre scolaire ou extra-scolaire	Participation aux instances scolaires (délégués, éco-délégués, sentinelles...) Participation associatives scolaires ou extrascolaires (ALESA, Volontariat, ...)	Complémentaire

## Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

**Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?**

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier.

**Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :**

Est inférieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

**Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?**

### **Série Générale**

- Biologie/Écologie (EDS)
- Numérique et Sciences Informatiques (EDS)
- Sciences de la vie et de la Terre Spécialité (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)
- Sciences Économiques et Sociales Spécialité (EDS)

### **Série STAV**

- Gestion des ressources et alimentation (EDS)
- Technologie (EDS)
- Territoires et société (EDS)
- Territoires et technologie (EDS)

## Les modalités d'examen des vœux

### Les modalités d'examen des vœux

Une commission des vœux est réunie en fin d'année (avril) et les candidatures sont examinées individuellement par l'ensemble de la commission. Les membres de la commission sont: un formateur technique, le coordo, un membre de la direction et la chargée de vie de centre.

### Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

**Nos conseils aux candidats pour la prochaine session**

## Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Prendre contact au plus vite avec le centre pour organiser une visite et prendre connaissances des modalités spécifiques à l'apprentissage.

**Signature :**

Arnaud Deshayes,

Chef d'établissement de l'établissement CFPPA du  
Tarn et Garonne - Moissac